

Nature de l'acte :

DECISION N° 2024 9

Mis en ligne le 23-01-24
Transmis le 23-01-24

ADHÉSION À LA CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ZONES HUMIDES

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Municipal du 29 mars 2023 portant abrogation et remplacement de la délibération n° 18 du Conseil Municipal du 21 décembre 2021 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la sollicitation de l'association AREMIP pour l'adhésion de la commune de Lourdes à la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) des Pyrénées Centrales,

Considérant que l'adhésion à la CATZH permettra, à titre gracieux :

- de bénéficier d'un diagnostic des zones humides sur le territoire communal,
- d'obtenir un accompagnement et des conseils techniques pour la gestion de ces milieux et leur intégration dans les projets,
- d'intégrer un réseau de gestionnaires,
- de disposer d'animation de sensibilisation du grand public aux enjeux de ces zones.

Considérant que l'adhésion à la CATZH implique la signature d'une charte qui engage la commune à préserver l'intégrité des zones humides,

Considérant qu'il y a lieu d'adhérer à la CATZH dans le but de mieux inclure les zones humides dans les documents de planification et d'améliorer la préservation du patrimoine naturel de la commune,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De procéder à l'adhésion de la commune de Lourdes à la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides portée par l'association AREMIP.

ARTICLE 2 :

De signer la charte d'adhésion correspondante pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction et d'engager la commune à préserver l'intégrité des zones humides.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le



Thierry LAVIT
Maire de Lourdes